

Réunions du Conseil Municipal - Communication de M. le Maire

«**M. LE MAIRE** : Je voudrais faire juste une petite remarque par rapport à la présence des élus aux réunions du Conseil Municipal. J'aimerais, Monsieur le Directeur de Cabinet, que vous rappeliez à l'ensemble des membres de cette assemblée que la réunion du Conseil Municipal n'est pas une séance facultative à laquelle on arrive lorsqu'on a fini ses autres occupations. C'est valable pour tout le monde. Le Conseil Municipal est l'acte fondamental de la démocratie municipale. On peut donc y être absent quand on est malade, quand on a des charges exceptionnelles. Mais je trouve qu'il y a beaucoup trop de personnes qui viennent quand elles ont le temps. Je ne cache pas que ça m'irrite un peu et mon Directeur de Cabinet va par courrier vous rappeler de ne pas programmer de réunions en même temps que le Conseil Municipal, dont les dates sont connues 6 mois à l'avance. On s'organise pour ne pas mettre des inaugurations, etc. Cela s'adresse à tout le monde, mais surtout pas à Nicole WEINMAN ce soir bien sûr parce que malheureusement elle préférerait être là. Si on ne peut pas assumer ses responsabilités de Conseiller Municipal, on donne sa démission et on laisse sa place sur la liste, il y en a qui n'attendent que cela de venir remplacer ceux qui veulent partir. J'ai été Conseiller Municipal assez longtemps, je ne pense pas avoir été beaucoup absent en 20 ans. Mais beaucoup d'entre vous sont modèles car si on regardait la liste, qui est d'ailleurs tenue à jour avec beaucoup de précision par mon Directeur de Cabinet, on s'apercevrait que certains sont plus souvent absents que d'autres. Ce n'est pas un fichier agréé par la CNIL, mais une liste tenue manuellement par mon Directeur de Cabinet.

Dont acte.